



**Liste des délibérations de la séance
du 15 décembre 2023 à 19h00**

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, JOACHIM Sylvie, AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absents excusés : MME BELOT Amélie (pouvoir à M. AUROUSSEAU), M. SANTINON Emmanuel (pouvoir à M. MARCON), lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.

Sur demande du Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : énergies renouvelables, ZA ENR

- I. **Energies renouvelables – Délibération n°23089-2023-0047-DE :** Le Maire propose de retenir une définition des zones et de ne pas cibler de zones particulières tout en tenant compte des préconisations du PLUI en cours d'élaboration.
- II. **Personnel communal - Délibération n°23089-2023-0051-DE :**
 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ; avis défavorable au versement de cette prime.
 - Dispositif de signalement - Délibération n°23089-2023-0049-DE : le conseil municipal décide de signer la convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique.
 - Proposition d'avancement : avis défavorable
- III. **Achat de la parcelle ZN 23 - Délibération n°23089-2023-0057-DE :** l'Association Foncière de Remembrement accepte de vendre la parcelle ZN 23.
- IV. **Convention Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) - Délibération n°23089-2023-0048-DE :** le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.
- V. **Tarifs communaux 2024 - Délibération n°23089-2023-0052-DE - Délibération n°23089-2023-0054-DE :** le conseil municipal décide de modifier le tarif de la redevance assainissement ainsi que celui des frais d'énergie pour les salles.
- VI. **Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement - Délibération n°23089-2023-0046-DE :** le conseil municipal autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement au compte 21 avant le vote du budget 2024.
- VII. **Décisions modificatives du budget - Délibérations n°23089-2023-0045-DE et n°23089-2023-0056-DE :** le conseil municipal accepte les décisions modificatives du budget principal et modifie le résultat de l'exercice 2022.
- VIII. **Désignation d'un référent Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité (ERRE) - Délibération n°23089-2023-0050-DE :** Madame Françoise Coudière est désignée comme référente Elue Rurale.
- IX. **Location pylône orange - Délibération n°23089-2023-0055-DE :** le conseil municipal décide de proroger la convention avec la société ATC, actuel locataire.
- X. **Questions diverses :**
 - Travaux salle des fêtes : devis accepté pour les travaux de remise en conformité des sanitaires.
 - Le conseil municipal souhaite installer un défibrillateur Place de l'église.
 - Plantation arbres : le conseil municipal décide de planter un arbre place de l'église, 3 au monument aux morts et plusieurs au terrain omnisports pour séparer le local des agents techniques et l'allée du reste du terrain. En revanche, il n'est pas possible de planter des arbres le long de la RD 940 à l'entrée du bourg.
 - Téléphonie au cabinet médical : Elle sera désormais gérée par la société Koésio.
 - Eclairage : accord pour le remplacement des éclairages extérieurs par des LED via le Certificat d'Economie d'Energie.
 - Bornage : devis accepté pour le bornage du mur séparant le parking de la Mairie et la propriété de M. Ducluzeau.
 - Loyer salon de coiffure - **Délibération n°23089-2023-0053-DE :** le conseil municipal fixe le loyer annuel du salon de coiffure à 4 200 € HT.
 - Remerciements
- XI. **Avancée des dossiers de la réunion du 3 novembre 2023 :** Le Maire fait le compte-rendu sur l'avancée des dossiers étudiés lors de la précédente réunion.

